

Document USIE: 2013015WL
(remplace le document 280852WL du 31.12.2008)

Limmatstrasse 63
8005 Zürich
Tel. 044 444 17 17
Fax 044 444 17 18
info@vsei.ch
www.vsei.ch

Directive pour la procédure de qualification

Formation de base:

Installatrice-électricienne CFC

Installateur-électricien CFC

Éditeur:

USIE Commission de formation professionnelle

Promulgation de formation du: 31.12.2012

Table des matières:

1. Introduction	Page	2
2. Explication du concept	Page	3
3. Bases légales et définitions	Page	3
4. Responsabilités	Page	4
5. Attribution des notes	Page	5
6. Domaine de qualification, travaux pratiques	Page	6
- Répartition du temps d'examen	Page	6
- Concrétisation des positions de l'examen pratique	Page	7
- Trame de qualification pour travaux pratiques	Page	9
- Calcul des notes, travaux pratiques	Page	10
- Exemple pour la répartition des points	Page	11
7. Domaine de qualification, connaissances professionnelles	Page	12
- Répartition du temps d'examen <i>(actualisé le 31.12.2012)</i>	Page	12
- Concrétisation des cinq positions d'examen	Page	13
- Trame de qualification pour les connaissances professionnelles	Page	15
- Calcul des notes, connaissances professionnelles	Page	16
8. Domaine de qualification, formation générale	Page	17
9. Note d'expérience de l'enseignement professionnel	Page	17
10. Note d'expérience, cours interentreprises	Page	17
11. Formulaire de note pour déterminer la note d'ensemble	Page	18
12. Moyens auxiliaires et emploi de la documentation de formation	Page	19
13. Expertes et experts	Page	19
- Exigences pour expertes et experts	Page	20
- Recommandations de l'USIE	Page	20
14. Table des matières des documents de qualification	Page	21

Introduction

Cette directive pour la procédure de qualification (PQ) complète les dispositions de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale OFPi et des parties D du plan de formation. Ils concrétisent des domaines importants et fournissent ainsi les bases, pour que les examens se pratiquent uniformément sur l'ensemble de la Suisse. La mise au point de cette directive est le résultat d'un travail en commun étroit avec les chefs experts, le personnel de formation des écoles professionnelles et des cours interentreprises, ainsi avec l'Office de la formation professionnelle et de la technologie OFFT et avec les cantons.

Dans le document sont repris exceptionnellement des articles et des textes de l'OPFi et du plan de formation. En principe chaque fois on se réfère aux articles correspondants.

Explication du concept

Dans cette définition, les notions utilisées sont celles selon le LFPr/OFPr. Deux d'entre elles sont continuellement insécurisantes et sont expliquées ci-après.

Procédure de qualification PQ: La procédure de qualification englobe tous les domaines d'une formation de base, où des évaluations sont entreprises et/ou qui ont une relation avec l'obtention d'un certificat fédéral de capacité CFC. A cela appartient par exemple: examens partiels, évaluation du personnel de formation professionnelle, notes d'expériences, l'examen de fin d'apprentissage et autres

Examens, fin d'apprentissage EFA: L'examen de fin d'apprentissage est achevé en fin de formation et comprend les domaines de qualification suivants:

- Travaux pratiques
- Connaissances professionnelles
- Examen final, formation générale

Extrait de la Loi fédérale sur la formation professionnelle LFPr:

Art. 38 Certificat fédéral de capacité

¹ Reçoit le certificat fédéral de capacité la personne qui a réussi l'examen de fin d'apprentissage ou qui a suivi avec succès une procédure de qualification équivalente.

Art. 17 Types de formation et, durée

³ La formation professionnelle initiale de trois ou quatre ans s'achève en règle générale par un examen de fin d'apprentissage qui donne droit au certificat fédéral de capacité.

Bases légales et définitions

Les quatre documents ci-après renferment la base légale pour la réalisation des procédés de qualification.

- Loi fédérale sur la formation professionnelle LFPr
Art. 33 à art. 41 ainsi qu'art. 47 www.admin.ch
RS 412.10
- Ordonnance sur la formation professionnelle OFPr
Art. 30 à art. 35, art. 39 ainsi qu'art. 50 www.admin.ch
RS 412.101
- Ordonnance sur la formation professionnelle initiale OFPi
Art. 18 à art. 22 ainsi qu'art. 23 www.admin.ch
RS 412.101.220.45
- Plan de formation
Partie D, art. 1 www.usie.ch
Download -->
formation professionnelle

Les experts contrôlent avant chaque période d'examen l'actualité des documents dans leur classeur d'examen.

Responsabilités

Selon l'art. 40 de LFPr, les cantons veillent à la réalisation des procédés de qualification. En règle générale ils mandatent des commissions d'examen pour la réalisation des examens de fin d'apprentissage et choisissent les experts. Pour l'organisation et la direction des examens de fin d'apprentissage des chefs experts sont nommés.

Extrait de la Loi fédérale sur la formation professionnelle LFPr:

Art. 40 Procédures de qualification

¹ Les cantons veillent à ce que les procédures de qualification aient lieu.

² L'office peut charger les organisations du monde du travail qui en font la demande de les effectuer pour certaines régions ou pour l'ensemble du pays.

Art. 41 Emoluments

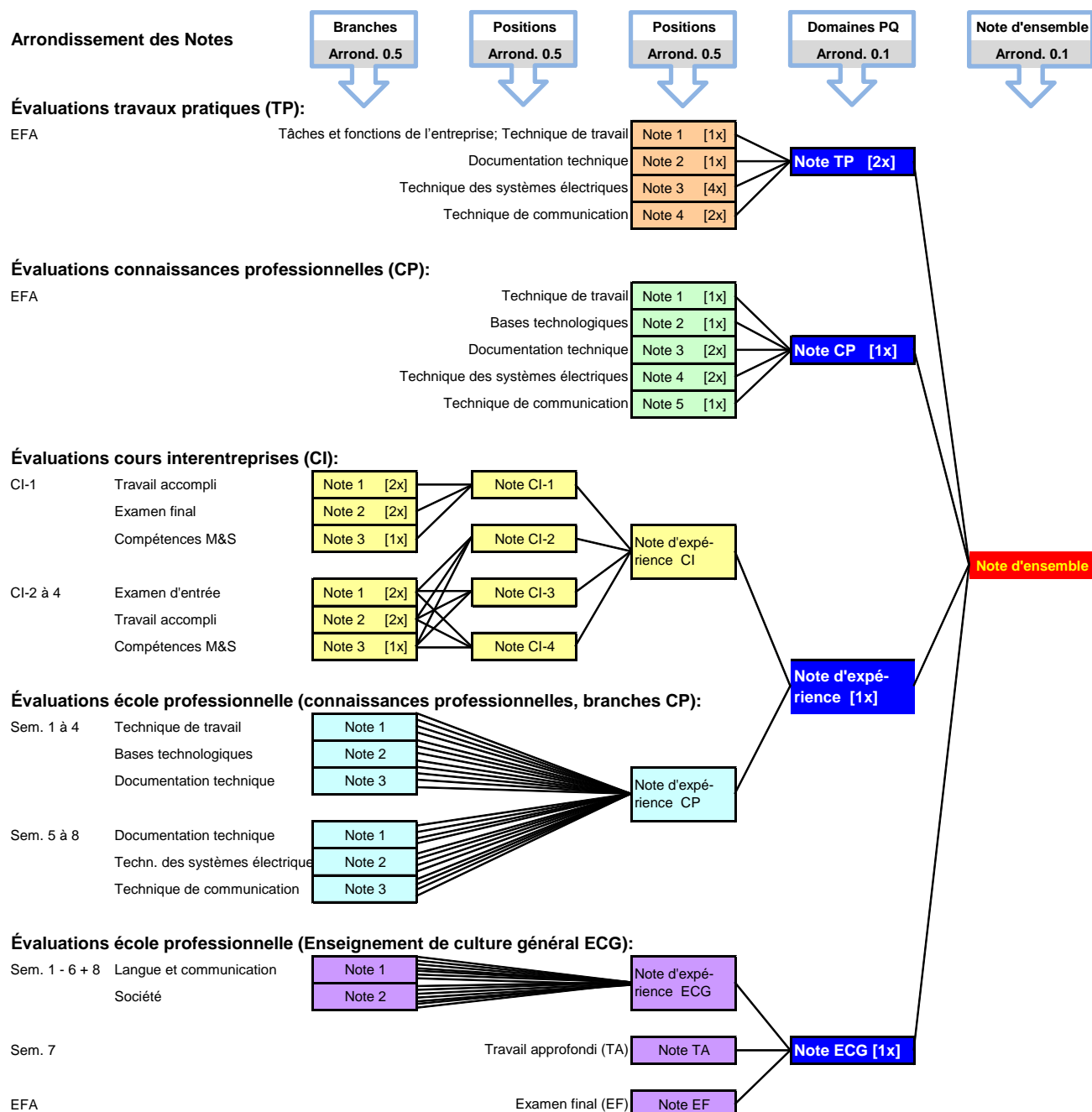
¹ Aucun émolument ne peut être exigé des prestataires de la formation à la pratique professionnelle ni des candidats à l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle, d'un certificat fédéral de capacité ou d'un certificat fédéral de maturité professionnelle.

² Un émolument peut être exigé des personnes qui, sans motif valable, ne se présentent pas à l'examen, s'en retirent ou le repassent.

Attribution des notes

Les notes du procédé de qualification sont attribuées selon le procédé de qualification sur la base du plan de formation partie D, art 1 (al. 4 et 5).

Le graphique ci-après donne un aperçu sur les divers domaines de qualification et détermine de quelle manière les diverses notes sont arrondies.



Domaine de qualification, travaux pratiques

L'examen dans le domaine de qualification des travaux pratiques s'effectue principalement selon les directives du plan de formation partie D, art. 1 (al. 3). Pour la conversion uniforme des dispositions, les indications suivantes sont à respecter.

Répartition du temps d'examen d'environ 20 heures

Position	Domaine de compétence	Travaux pratiques	Temps alloué
Pos. 1	Tâches et fonctions de l'entreprise; Technique de travail	Réaliser des travaux dans le domaine technique et de conseils aux clients.	1 h 30 min
		Application des prescriptions de protection de la santé et du travail.	
Pos. 2	Documentation technique	Établir des listes de matériel, rapport de travail et métré.	1 h
Pos. 3	Technique des systèmes électriques	Réaliser des installations à courant fort et à courant faible.	8 h
		Réaliser des ensembles d'appareillage.	4 h
		Réaliser des travaux dans le domaine de la technique de commande et d'automatisation du bâtiment.	2 h 30 min
		Suppression de dérangements et effectuer des mesures.	1 h
Pos. 4	Technique de communication	Réaliser et contrôler des installations techniques de communications.	2 h
Total du temps alloué			20 h

Concrétisation des quatre positions de l'examen pratique

Les diverses tâches des travaux pratiques se basent principalement sur les buts de performances de l'entreprise et des cours interentreprises dans la partie A du plan de formation.

Dans l'examen de fin d'apprentissage est compris le temps alloué à l'exécution des divers travaux, comme elle est décrite à titre d'exemple dans la colonne "Concrétisation. Les numéros qui figurent (par ex. 1.1.3a) se rapportent sur les divers buts de performances dans le plan de formation.

Position	Domaine de compétence	Travaux pratiques	Concrétisation
Pos. 1	Tâches et fonctions de l'entreprise;	Réaliser des travaux dans le domaine technique et de conseils aux clients. (1 h)	<p>Les travaux à exécuter peuvent contenir les tâches suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.1.3a: Prendre une position technique de certains produits donnés comme par ex.: <ul style="list-style-type: none"> - Interrupteur variation de luminosité avec interrupteur horaire numérique - Entre détecteur de présence et de mouvement - Interrupteur principal d'introduction - Dispositif de couplage ou de variation EIB / KNX - Interphone (audio / vidéo) <p>Forme d'examen: Travail unique ou entretien professionnel à l'aide de documents techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.2.3a-4a: Préparer et effectuer un entretien client à l'aide de documents de planification, par ex.: <ul style="list-style-type: none"> - Le maître de l'ouvrage désire un raccordement complémentaire dans la cuisine. - Le client désire un commutateur de réseau libre dans la chambre à coucher. <p>Forme d'examen: jeu de rôle.</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.3.2a: Indiquer, comment et par quels points externes spécifiques des questions peuvent-elles être posées.
	Technique de travail	<p>Application des prescriptions de protection de la santé et du travail</p> <p>(^{a)} = intégré, (^{b)} = 30 min)</p>	<p>a)</p> <p>Les expertes et les experts observent le comportement des personnes en formation pendant l'examen et évaluent en fonction de critères de taxation définis, comme par ex.:</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.2.2a: Application de l'équipement personnel de protection 2.3.7c: Application de l'équipement de protection dans les locaux d'examens. 2.1.4a-5a: Elimination du matériel, etc. Ordre sur la place de travail. <p>b)</p> <p>Les travaux à exécuter peuvent contenir les tâches suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> 2.3.4a-5a: Travailler une partie d'un appareil ou d'une pièce d'atelier, comme par ex.: <ul style="list-style-type: none"> - Support de fixation pour un appareil - Perçage sur un ensemble d'appareillage - Découpe pour un luminaire encastré

Position	Domaine de compétence	Travaux pratiques	Concrétisation
Pos. 2	Documentation technique	Établir des listes de matériel, rapport de travail et métré. (1 h)	Les travaux à exécuter peuvent contenir les tâches suivantes: <ul style="list-style-type: none"> 4.1.1a-2a: Avec des modèles d'installation plusieurs tâches sont à résoudre, comme par ex.: <ul style="list-style-type: none"> - Métré: Relever une installation prédéfinie. - Rapport de travail: Etablir un rapport de travail sur une installation prédéfinie. 4.1.1a: Sur la base d'un plan de projet établir la liste de matériel <u>Directive:</u> Au minimum contrôler le métré. La direction de l'examen peut exiger d'autres thèmes.
Pos. 3	Technique des systèmes électriques	Réaliser des installations à courant fort et à courant faible. (8 h)	Les travaux à exécuter peuvent contenir les tâches suivantes: <ul style="list-style-type: none"> 5.1.1a-5.2.8a: Installations à courant faible: Les travaux à réaliser comprennent des installations prépondérantes de lumière, de chauffage et de force. 5.2.9a: Installations à courant faible: Installer et mettre en service par ex.: <ul style="list-style-type: none"> - Installation d'interphone - Installation de signalisation - Installation de sécurité, etc.
		Réaliser des ensembles d'appareillage. (4 h)	5.1.4a: Un ensemble d'appareillage préconçu avec compteur et récepteur de télécommande est à câbler et à exécuter prêt en service
		Exécuter des travaux dans le domaine de la technique de commande et d'automatisation du bâtiment. (2 h 30 min)	Les travaux à exécuter peuvent contenir les tâches suivantes: <ul style="list-style-type: none"> 5.4.2a: Réaliser une commande par relais mécaniques (par ex.: Commande de niveau) 5.4.4a+c: Câbler une installation simple d'API, programmer et mettre en service. <i>(La donnée de la tâche se base sur la formation aux CI.)</i> 5.5.2c-3c: Programmer un système simple de technique du bâtiment et mettre en service (par ex.: préparer une séquence). <i>(La donnée de la tâche se base sur la formation aux CI.)</i> <u>Directive:</u> Tous les domaines sont à examiner. Ils peuvent entre autres comporter des parties de travaux pratiques de l'installation.
		Suppression de dérangements et établir des mesures. (1 h)	Les travaux à exécuter peuvent contenir les tâches suivantes: <ul style="list-style-type: none"> 5.1.8a: Recherche de défauts sur une installation préconçue. 5.1.7a: Etablir une première vérification selon l'OIBT. 5.1.8a: Effectuer des mesures générales et interpréter les valeurs mesurées.

Position	Domaine de compétence	Travaux pratiques	Concrétisation
Pos. 4	Technique de communication	Réaliser et contrôler des installations techniques de communications. (2 h)	<p>Les travaux à exécuter peuvent contenir les tâches suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6.1.3a-5a: Installations télématiques avec des appareils terminaux analogiques et digitaux et mise en service. • 6.1.1a: Etablir une installation CUC et raccorder des composants passifs. • 6.2.1a: Etablir une installation coaxiale pour TV, radio et raccordement Internet. Les boîtes de raccordement sont à choisir correctement selon l'impédance d'atténuation. • 6.2.3a: L'amplitude du signal est à mesurer et les valeurs de mesures sont à interpréter.

Pour le choix et l'élaboration des travaux d'examens, dans le domaine de qualification des travaux pratiques, la compétence incombe aux commissions d'examens, respectivement aux chefs experts. Ils se réfèrent à l'énoncé de cette directive.

L'USIE met au point une série de modèles pour la formation des experts et pour l'information du personnel formateur et formateur professionnel, ainsi qu'aux personnes en formation.

Trame de qualification pour travaux pratiques

Les commissions d'examens, respectivement les chefs experts, remettent aux experts des trames détaillées de qualification pour l'évaluation des divers travaux des quatre positions d'examen. Ceux-ci comprennent spécialement les critères d'évaluations, les points maximums possibles ainsi que la répartition des points.

L'USIE met à disposition des commissions d'examens, respectivement aux chefs experts, des modèles de série harmonisés aux projets.

Calcul des notes, travaux pratiques

Les diverses parties de travaux (positions intermédiaires) des positions 1 à 4 sont évaluées par points. De cette manière, une pondération variable des différentes parties des travaux est possible. Les commissions d'examens, respectivement les chefs experts, répartissent les points en fonction de la clé de répartition suivante. À ce propos, la somme de 100% est le nombre de points maximums qu'on peut atteindre.

Pos.	Domaine appliqué	Travaux pratiques	Points	Points max.	Somme des notes
Pos. 1	Tâches et fonctions de l'entreprise; Technique de travail ^{b)} (Pondération: quadruple)	Réaliser des travaux dans le domaine technique et de conseils aux clients..		50%	
		Application des prescriptions de protection de la santé et du travail ^{a)} .		^{a)} 30%	
				^{b)} 20%	
		Points total atteint:		100%	
<i>Note de position selon formule de calcul OFFT, arrondie sur note entière ou à demi-valeur de note.</i>					
Note de position/pondération:				Pondération	
				x 1	

Pos. 2	Documentation technique (Pondération: simple)	Établir des listes de matériel, rapport de travail et métré.		100%	
Note de position/pondération:				Pondération	
				x 1	

Pos. 3	Technique des systèmes électriques (Pondération: quadruple)	Réaliser des installations à courant fort et à courant faible.		40%	
		Réaliser des ensembles d'appareillage.		20%	
		Réaliser des travaux dans le domaine de la technique de commande et d'automation du bâtiment.		25%	
		Suppression de dérangements et effectuer des mesures.		15%	
		Points total atteint:		100%	
<i>Note de position selon formule de calcul OFFT, arrondie sur note entière ou à demi-valeur de note.</i>					
Note de position/pondération:				Pondération	
				x 4	

Pos. 4	Technique de communication (Pondération: double)	Réaliser et contrôler des installations techniques de communications.		100%	
Note de position/pondération:				Pondération	
				x 2	

Légende des couleurs:

	Points
	Note entière ou demi-note
	Somme des notes pondérées

Somme des notes		
Diviseur		: 8
Note travaux pratiques		
		Arrondie sur une décimale

Exemple pour la répartition des points

Pos.	Domaine appliqué	Travaux pratiques	Points	Points max.	Somme des notes
Pos. 1	Tâches et fonctions de l'entreprise; Technique de travail ^{b)} (Pondération: simple)	Réaliser des travaux dans le domaine technique et de conseils aux clients.	24	30 (50%)	
		Application des prescriptions de protection de la santé et du travail ^{a)} .	15	18 ^{a)} (30%)	
			8	12 ^{b)} (20%)	
		Points total atteint:		47	
<i>Note de position selon formule de calcul OFFT, arrondie sur note entière ou à demi-valeur de note.</i>			Pondération		
Note de position/pondération:			5.0	1	5.0

La note de position est déterminée avec la formule de transformation de l'OFFT.

Formule de transformation: $\frac{(P_{\text{eff}} \times 5)}{P_{\text{max}}} + 1$ Exemple: $\frac{(47 \times 5)}{60} + 1 = 4.92 = \text{arrondie } \mathbf{5.0}$

Indication:

Pour chaque position des travaux pratiques, il est possible de définir un autre nombre de points maximums.

Domaine de qualification, connaissances professionnelles

L'examen dans le domaine de qualification pour les connaissances professionnelles se réalise en principe selon les décisions suivantes:

- OFPi Art. 19, al. 2b
- Plan de formation Partie D, art. 1 (al. 3)

Pour la transformation uniforme de cette recommandation, les indications qui suivent sont à respecter.

Répartition du temps d'examen d'environ 6 heures

Position	Domaine appliqué	Temps alloué Examen oral	Temps alloué Examen écrit
Pos. 1	Technique de travail	20 min	pas d'examen
Pos. 2	Bases technologiques	pas d'examen	30 min
Pos. 3	Documentation technique	25 min	2 h 30 min <i>(nouveau dès la PQ 2013)</i>
Pos. 4	Technique des systèmes électriques	25 min	1 h 10 min <i>(nouveau dès la PQ 2013)</i>
Pos. 5	Technique de communication	20 min	20 min
Total temps alloué		1 h 30 min	4 h 30 min

Directive pour l'observation des temps d'examens:

La commission des examens, respectivement les chefs experts, répartissent les temps d'examens d'une manière que le temps à disposition pour la tenue du procès-verbal et à l'attribution des notes soit convenable. Des pauses définies, soit le matin où l'après midi, sont à planifier dans la mesure du possible.

Un examen oral, planifié par ex. 20 minutes, est interrompu après 15 minutes. Les autres 5 minutes servent pour l'accueil et prendre congé du candidat, ainsi que l'entretien d'évaluation des experts.

Si des temps entre 5 et 10 minutes sont planifiés entre deux examens oraux, ils servent:

- aux personnes en formation, pour se rendre au prochain lieu d'examen et pour se préparer pour un nouveau domaine;
- aux experts, pour terminer un entretien professionnel sans contrainte de temps et pour se préparer pour un nouvel examen.

Concrétisation des cinq positions d'examen, connaissances professionnelles:

La partie d'examen écrite des connaissances professionnelles se base principalement sur les buts de performances de l'école professionnelle. Dans la partie d'examen orale, l'application de la théorie, se rapportant à la pratique, est mise au premier plan. Ainsi les buts de performances de l'entreprise et des cours interentreprises sont intégrés.

Position	Domaine appliqué	Forme d'examen	Concrétisation
Pos. 1	Technique de travail	Examen oral (20 min)	L'entretien professionnel s'étend aux branches professionnelles et aux thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances de matériel • Connaissances d'outillage et d'appareils • Sécurité au travail
Pos. 2	Bases technologiques	Examen écrit (30 min)	L'examen écrit s'étend aux branches professionnelles et aux thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Mathématiques (en rapport avec la branche) • Électrotechnique (bases) • Électronique • Technique professionnelle élargie
Pos. 3	Documentation technique	Examen oral (25 min)	L'entretien professionnel s'étend aux branches professionnelles et aux thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Règles de la technique (OIBT, NIBT) • DIT
		Examen écrit (2 h 30 min)	L'examen écrit s'étend aux branches professionnelles et aux thèmes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Règles de la technique (OIBT, NIBT) • Schéma d'installation • Plan d'installation

Position	Domaine appliqué	Forme d'examen	Concrétisation
Pos. 4	Technique des systèmes électriques	Examen oral (25 min)	L'entretien professionnel s'étend sur des thèmes appliqués aux branches professionnelles: <ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'énergie • Technique d'installation • Appareils et consommateurs • Électrotechnique (rapporté à la pratique) • Technique de commande • Automatisation du bâtiment
		Examen écrit (1 h 10 min)	L'examen écrit s'étend sur les thèmes des branches professionnelles suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Distribution d'énergie • Technique d'installation • Appareils et consommateurs • Électrotechnique (part env. 50% = 45 min) • Technique de commande • Automatisation du bâtiment
Pos. 5	Technique de communication	Examen oral (20 min)	L'entretien professionnel s'étant aux branches professionnelles et aux thèmes: <ul style="list-style-type: none"> • Communication appliquée (orienté client) • Interprétation de résultat de mesures
		Examen écrit (20 min)	L'examen écrit s'étend aux branches professionnelles et aux thèmes: <ul style="list-style-type: none"> • Vue d'ensemble sur le système télématique • Matériel, parties de l'installation et des appareils terminaux. • Communications appliquées p.ex. l'accès à Internet (composants passifs) • Services et services auxiliaires de Carrier • Éléments coaxiaux et Installations

La partie d'examen écrite du domaine de qualification des connaissances professionnelles est organisée sur l'ensemble national en collaboration avec le centre suisse des services de formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO. L'USIE met en œuvre pour cela une commission professionnelle. Les trois régions linguistique, ainsi que les lieux de formation et les écoles professionnelles sont équitablement représentées.

Dans les documents des experts pour les examens écrits, la commission du domaine indique pour chaque tâche les numéros respectifs de l'objectif évaluateur du plan de formation, sur lequel la tâche se rapporte.

Les examens écrits ont lieu le même jour dans toute la Suisse. La date exacte est fixée par l'USIE en accord avec les chefs experts.

L'USIE met au point une série zéro pour la partie d'examen écrit des connaissances professionnelles pour la formation des experts et pour l'information du personnel formateur et formateur professionnel, ainsi qu'aux personnes en formation.

Trame de qualification pour les connaissances professionnelles (examen oral):

Les commissions d'examens, respectivement les chefs experts, mettent à disposition des procès-verbaux d'aide d'entretien professionnel aux experts. Ceux-ci comprennent spécialement les données des thèmes professionnels à entretenir.

L'USIE met à disposition des commissions d'examens, respectivement aux chefs experts, des modèles correspondants.

Calcul des notes, connaissances professionnelles:

Pos.	Domaine appliqué	Forme d'examen	Notes	Pondération	Somme des notes
Arrondir sur une note entière ou demie					
Pos. 1	Technique de travail <i>(Pondération: simple)</i>	Examen oral	↓	Pondération	
		Note de position/Pondération		x 1	
Pos. 2	Bases technologiques <i>(Pondération: simple)</i>	Examen écrit	↓	Pondération	
		Note de position/Pondération		x 1	
Pos. 3	Documentation technique <i>(Pondération: double)</i>	Examen oral			
		Examen écrit			
		Somme des notes			
		Diviseur	: 2	Pondération	
		Note de position/Pondération		x 2	
Pos. 4	Technique des systèmes électriques <i>(Pondération: double)</i>	Examen oral			
		Examen écrit			
		Somme des notes			
		Diviseur	: 2	Pondération	
		Note de position/Pondération		x 2	
Pos. 5	Technique de communication <i>(Pondération: simple)</i>	Examen oral			
		Examen écrit			
		Somme des notes			
		Diviseur	: 2	Pondération	
		Note de position/Pondération		x 1	

Légende des couleurs:

	Note entière ou demi-note
	Somme des notes

Somme des notes		
Diviseur		: 7
Note connaissances professionnelles		
		Arrondie sur une décimale

Domaine de qualification, formation générale

La base du domaine de qualification pour la formation professionnelle est l'ordonnance de l'OFFT sur les prescriptions minimales de la formation professionnelle dans la formation professionnelle initiale du 27 avril 2006.

Le domaine de qualification de la formation générale se compose des domaines partiels:

- la note d'expérience,
- le travail approfondi et
- l'examen final.

Note d'expérience de l'enseignement professionnel

La note d'expérience de l'enseignement professionnel est déterminée dans l'art. 20, al. 4 de l'OFFPi.

Le centre suisse des services de formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO met à disposition des écoles professionnelles un formulaire pour déterminer la note d'expérience.

Note d'expérience, cours interentreprises

La note d'expérience des cours interentreprises est définie dans l'art. 20, al. 5 de l'OFFPi.

L'USIE met à disposition des responsables des CI un formulaire pour l'évaluation dans les cours interentreprises. Le certificat de performance du CI avec la note d'expérience (page 1 du formulaire) est à remettre au début du 8^e semestre au service déterminé par l'autorité cantonale.

Formulaire CSFO, Note d'expérience, école professionnelle

Formulaire USIE, Note d'expérience CI

Formulaire de note pour déterminer la note d'ensemble

Le centre suisse des services de formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO met à disposition des instances cantonales un formulaire pour déterminer la note d'ensemble du procédé de qualification.

47413 Elektroinstallateur EFZ / Elektrinstallateur EFZ
 Installateur-électricien CFC / Installateur-électricien CFC
 Installatore elettricista AFC / Installatore elettricista AFC

Professionsart /
 Date d'examen /
 Date dell'esame /
 Nummer /
 Nombre /
 Numero

**Notenformular für das Qualifikationsverfahren /
 Feuillet des notes de la procédure de qualification / Tabella note della procedura di qualificazione**

Genève der Verordnung über die Berufsausbildung vom 21.12.2008 / Ordinanza sulla formazione professionale n. 21.12.2008 /
 Ordinanza sulla formazione professionale n. 21.12.2008

Personaldaten der Kandidaten / Données personnelles de l'apprenti, -e / Dati personali dell'apprendista
 Familienname und Vorname /
 Nom et prénom / Cognome e nome:
 Genus / Geschlecht /
 Sesso /
 Geburtsdatum /
 Date de naissance /
 Data di nascita

Prüfungsaufgaben / Travaux d'examen / Lavori d'esame:
 (siehe Anhang zum Detail) / (voir annexe au détail) / (vedi allegato al sommario)

Bericht der Experten / Rapport des experts / Rapporto dei periti
 Ziehen Sie bei der Prüfung Mitgeltung der beschrifteten Aufträge, die Ihnen die Experten ausgeben über ihre Prüfungen nachzusehen. Bei
 l'examen, veuillez vous référer à l'annexe professionnelle au candidat, les experts, le rapporteur, l'expert et le perito à l'issue de leur commission. Les
 nel esame si riferiscono alle tabelle nella tabella degli argomenti, gli esperti li devono leggere, prendere la loro nota.

On und Datum /
 Lieu et date / Luogo e data:

Unterschrift der Experten /
 Signature des experts / Firma degli esperti:

Die Delegierten haben dieses Formular unterschrieben nach der Prüfungsausschuss der Prüfungskommission abzugeben. Les délégués ont dû signer ce
 cette notice et de la remettre à la commission d'examen immédiatement après l'examen. I casi parti devono compilare questo formulario e riportare alla
 Commissione d'esame immediatamente dopo l'esame.

Notenskala

Qualifikation	Bestanden	Bestanden mit Vorbehalt	Bestanden	Bestanden mit Vorbehalt	Bestanden
5.0	5.0	4.5	4.0	3.5	3.0
4.5	4.0	3.5	3.0	2.5	2.0
4.0	3.5	3.0	2.5	2.0	1.5
3.5	3.0	2.5	2.0	1.5	1.0
3.0	2.5	2.0	1.5	1.0	0.5
2.5	2.0	1.5	1.0	0.5	0.0
2.0	1.5	1.0	0.5	0.0	0.0
1.5	1.0	0.5	0.0	0.0	0.0
1.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Altre note (qualificazioni) sono indicate nel dettaglio nella tabella degli argomenti. Gli esperti, il relatore, l'esperto e il perito, li devono prendere con il foglio di prova.

47413 Name / Nom / Nome:

Qualifikationsbereich Praktische Arbeiten (-20 Stunden) / Travaux pratiques (-20 heures) / Lavori pratici (-20 ore)

Position / Posizione	Notes notes note	Koeffizient coefficiente coefficiente	Produkt prodotto prodotto	Bemerkungen / Remarques / Osservazioni
1. Besondere Aufgaben und Funktionen: Beurteilungsaufgaben / Tâches et fonctions de jugement: / Tecniche di valutazione	1	1		
2. Technische Dokumentation / Documentazione tecnica	1	1		
3. Technische Systematik / Tecnica degli impianti	4	1		
4. Kommunikationstechnik / Tecnica di comunicazione	2	1		
Totale				2 = Note des Qualifikationsbereichs / note de domaine de qualification / nota di settore di qualificazione

Qualifikationsbereich Berufskennnisse (-6 Stunden) / Domaine de qualification Connaissances professionnelles (-6 ore)

Position / Posizione	Notes notes note	Koeffizient coefficiente coefficiente	Produkt prodotto prodotto	Bemerkungen / Remarques / Osservazioni
1. Technologisches Fundament / Fondamenti tecnologici	1	1		
2. Technische Dokumentation / Documentazione tecnica	2	1		
3. Technische Systematik / Tecnica degli impianti	2	1		
4. Kommunikationstechnik / Tecnica di comunicazione	1	1		
Totale				2 = Note des Qualifikationsbereichs / note de domaine de qualification / nota di settore di qualificazione

Erfahrungsnote / Note d'expérience / Nota scolastica

Position / Posizione	Notes notes note	Koeffizient coefficiente coefficiente	Produkt prodotto prodotto	Bemerkungen / Remarques / Osservazioni
1. Berufswissen / Connaissances professionnelles				
2. Disziplinäre Kultur / Cultura disciplinaria				
Totale				2 = Note des Qualifikationsbereichs / note de domaine de qualification / nota di settore di qualificazione

Prüfungsergebnis / Resultat de l'examen / Risultato d'esame

Position / Posizione	Notes notes note	Koeffizient coefficiente coefficiente	Produkt prodotto prodotto	Bemerkungen / Remarques / Osservazioni
1. Praktische Arbeit / Travail pratique / Lavoro pratico				
2. Berufswissen / Connaissances professionnelles / Conoscenze professionali				
3. Erfahrungsnote / Note d'expérience / Nota scolastica				
4. Allgemeinbildung / Culture générale / Cultura generale				
Totale				4 = Gesamtnote / note globale / nota globale

* Auf alle Dezimalstellen zu runden / A arrotondare a una decimale / Arrotondare a un decimale

Die Prüfung ist bestanden, wenn weder die Noten der Qualifikationsbereiche "Praktische Arbeit" und "Berufswissen" noch die Gesamtnote den Wert 4 unterschreitet /
 L'examen est réussi si le note de domaine de qualification "Travail pratique" et "Connaissances professionnelles" et la note globale sont égales ou supérieures à 4. /
 L'esame è riuscito se per il campo di qualificazione "Lavoro pratico" e "Conoscenze professionali" e la nota complessiva raggiunge o supera il 4.

Für die Prüfungskommission / Pour la commission d'examen / Per la commissione d'esame
 Die Präsidentin der Kommission / La presidente, le president / La presidente, il segretario /
 La segretaria, il segretario

Moyens auxiliaires et emploi de la documentation de formation

Travaux pratiques:	L'emploi des moyens auxiliaires, outillages et matériels sont déterminés par les responsables régionaux des examens et sont portés à la connaissance des personnes en formation à temps.
Connaissances professionnelles:	L'emploi des moyens auxiliaires pour résoudre les tâches écrites sont fixés par une commission technique de l'USIE et ils sont adaptés selon la série d'examen. L'emploi des moyens auxiliaires pour l'examen oral est fixé par les responsables régionaux des examens. Pour l'information aux personnes en formation, sont compétent les responsables des examens et les formateurs.
Documentation de formation:	Si les personnes en formation tiennent une documentation de formation, cette dernière peut être utilisée aux travaux pratiques du domaine de qualification. La surveillance des examens décide en cas de doute sur l'admission. (Plan de formation partie D art.1 al. 6)

Expertes et experts

Pour les experts, les dispositions suivantes de la LFPr et de l'OFPr sont importantes et pour celles-là les extraits reproduits:

LFPr, Art. 47	La Confédération peut offrir des cours de formation aux autres responsables de la formation professionnelle tels que les experts aux examens ou les autres personnes travaillant dans la formation professionnelle.
OFPr, Art. 35, al. 1	L'autorité cantonale engage des experts qui font passer les examens finaux de la formation professionnelle initiale. Les organisations compétentes du monde du travail ont un droit de proposition.
OFPr, Art. 35, al. 2	Les experts aux examens consignent par écrit les résultats obtenus par les candidats ainsi que les observations qu'ils ont faites au cours de la procédure. de qualification, y compris les objections des candidats.
OFPr, Art. 50	L'office veille, en collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail compétentes pour la procédure de qualification, à ce que des cours soient proposés aux experts aux examens et, il se charge de les convoquer à ces cours.

L'USIE participe activement à la formation des experts et elle coordonne ces formations.

Exigences pour expertes et experts

Dans le manuel, pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale (édition 2008), au chapitre 1.2 sont décrites les conditions neutres par branches.

Les expert-e-s aux examens

- sont au bénéfice d'une formation professionnelle qualifiée ainsi que des compétences pédagogiques, méthodologiques et didactiques appropriées,
- disposent au minimum d'un certificat fédéral de capacité dans le domaine professionnel de l'examen concerné,
- se perfectionnent dans les cours proposés par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP, en collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail.

Les expert-e-s qui ont plusieurs années d'expérience dans la formation en entreprise et qui sont au bénéfice d'un perfectionnement professionnel qualifiant (p.ex. brevet ou maîtrise fédérale) ont un avantage certain.

Source: IFFP (Manuel PEX, édition 2008)

Recommandation USIE

Pour les expertes et experts, qui sont engagés pour la procédure de qualification pour installateur électricien ou électricien de montage, est exigé au minimum un examen fédéral professionnel réussi. En règle générale, pour le choix des experts, les conditions suivantes doivent être remplies:

- plusieurs années de pratique professionnelle se rapportant aux branches, comme formateur professionnel, comme formateur professionnel aux cours interentreprises ou comme enseignant d'école professionnelle
- certificat fédéral de conseiller en sécurité électrique ou un certificat d'une formation similaire.
- être disponible à participer annuellement aux examens de fin d'apprentissage et de s'engager pour la préparation de l'activité d'expert et de suivre une formation continue.

Table des matières des documents de qualification

Nr.	Document	Éditeur	Internet
1.	Directive pour la procédure de qualification	USIE	www.usie.ch
2.	Formulaire pour l'évaluation dans les cours inter-entreprises	USIE	www.usie.ch
3.	Formulaire pour déterminer la note d'ensemble du procédé de qualification	CSFO	www.csfo.ch
4.	Formulaire pour le calcul des notes, travaux pratiques	USIE	www.usie.ch
5.	Formulaire pour le calcul des notes, connaissances professionnelles	USIE	www.usie.ch
6.	Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale	IFFP	www.pex.ehb-schweiz.ch